

L
E
C
H
O



Un Travail d'Art...

Avril 2021 N°39

Des Cortines

Sommaire

Actus Duernoises

Conseil Municipal de Mars

Nouveau quartier

Attention à mon toutou !

Valoriser vos déchets

Ecole (tri)

Bibliothèque

CCAS (poulet basquaise)

Classe en 1

CAD

APED (Vente de fleurs)

Relais Assistantes Maternelles

Don du sang

Bientôt à Duerne

CAPDLP

En passant par Duerne

L'eau, la vie (3)

En Mai

l'EDC sera monté par "La FNACA"

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE DUERNE

Séance du 11 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le onze du mois de mars, à vingt heures trente minutes, en application des articles L 2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C. G. C. T.), s'est réuni en session ordinaire en Mairie, le Conseil Municipal de la Commune de DUERNE, sous la présidence de Monsieur Benoit VERNAISON, Maire, en ses lieux habituels.

Date de convocation du Conseil Municipal : 06/03/2021

Présents : M. Benoit VERNAISON ; Mme. Marie Dominique CHEVRON ; Mme. Noémie VILLARD ; Mme. Marie Thérèse FAYOLLE ; M. Cédric FONT ; Mme. Claudie BARCET ; M. Anthony CUNHA ; Mme. Mariane MASSON ; Mme. Marie Line BALMONT ; Mme. Elodie MARION ; Mme. Isabelle BALLAS ; M. Laurent GIAUFFRET

Absents excusés : M. Romuald BANSE M. Yves MAHY ; M. PETRE Maurice

Secrétaire de Séance : Mme. Marie Dominique CHEVRON

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du C. G. C. T, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris au sein du Conseil. Mme. Marie Dominique CHEVRON est désigné pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Le compte rendu de la session précédente est validé à l'unanimité

1. VOTE DES BUDGETS :

• VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

Les comptes administratifs suivants sont validés à l'unanimité :

BUDGET COMMUNAL 2020 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes 801 752,33 €

Dépenses 402 359,79 €

EXCEDENT 399 392,54 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes 416 878,73 €

Dépenses 209 752,32 €

EXCEDENT 207 126,41 €

RESTES A REALISER 2020 (RAR)

Recettes 446 691,00 €

Dépenses 198 173,00 €

DEFICIT - 248 518,00 €

Budget Activités Commerciales 2020 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes 44 252,46 €

Dépenses 11 053,41 €

EXCEDENT 33 199,05 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes 22 285,35 €

Dépenses 45 670,04 €

DEFICIT -23 384,69 €

Budget Lotissement 2020 clôturé au 31/12/2020 :

Il n'y a pas eu de mouvement comptable sur ce budget en 2020

SECTION DE FONCTIONNEMENT en Recettes & en Dépenses **0,00 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT en Recettes & en Dépenses **0,00 €**

Budget Nouveau Quartier clôturé au 31/12/2020 :

Il n'y a pas eu de mouvement comptable sur ce budget en 2020

SECTION DE FONCTIONNEMENT en Recettes & en Dépenses **0,00 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT en Recettes & en Dépenses **0,00€**

• **AFFECTATION DU RESULTAT 2020 : Budget Communal et du Budget Activités Commerciales**

Il s'agit d'affecter une partie du résultat de fonctionnement 2020 à la section d'investissement. Le montant doit couvrir le déficit d'investissement ainsi que le déficit des restes à réaliser (dépenses non réalisées sur 2020 et reportées en 2021).

- Pour le **BUDGET COMMUNAL**, le besoin d'affectation du résultat est validé pour un montant de **399 392,54 €** :

Affectation à l'article 1068 en investissement : **41 391,59 €**

Report à l'article 002 en fonctionnement : **358 000,95 €**

Report à l'article 001 en investissement : **221 902,32 €**

- Pour le **BUDGET ACTIVITES COMMERCIALES**, le besoin d'affectation du résultat est validé pour un montant de **33 199,05 €** :

Affectation à l'article 1068 en investissement : **23 384,69 €**

Report à l'article 002 en fonctionnement : **9 814,36 €**

• **VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2021**

Les budgets primitifs 2021 sont validés à l'unanimité comme suit :

BUDGET COMMUNAL 2021 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses **790 816,00 €**

Recettes **790 816,00 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses **855 225,00 €**

Recettes **855 225,00 €**

BUDGET ACTIVITES COMMERCIALES 2021 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses **42 033,00 €**

Recettes **42 033,00 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses **54 513,00 €**

Recettes **54 513,00 €**

• **VOTE DES COMPTES DE GESTION 2020**

Les Comptes de Gestion 2020 transmis par la Trésorerie des Monts du Lyonnais sont conformes aux comptes de la commune. **Ils sont validés à l'unanimité.**

2. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

Monsieur le Maire après avoir montré l'évolution sur 5 ans des impôts et taxes, rappelle que les taux n'ont jamais été augmentés et que depuis 2013 seul la taxe d'habitation a été revue, Duerne est à 16.15%. Monsieur le Maire rappelle les taux appliqués sur la commune pour les taxes suivantes :

- Taxe foncière bâti : 17,87%
- Taxe foncière non bâti : 46,49%

Monsieur le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur une éventuelle augmentation, ils considèrent, à l'unanimité, que ce serait mal venu de le faire surtout en cette période de crise sanitaire d'autant plus que les bases augmentent chaque année.

Le Conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021 à l'unanimité des membre présents.

3. SPL FUSION

Le territoire de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais compte deux sociétés publiques locales (SPL) qui accueillent les enfants de moins de 6 ans. Le projet de fusion a pour but la maîtrise des couts de gestion. Les Conseils d'Administration respectifs de ces deux SPL tenus le 24 septembre 2020 ont considéré opportun de réunir les deux sociétés en une seule, par une procédure de « fusion absorption » notamment dans le but d'offrir une meilleure lisibilité et efficacité du service rendu.

Répartition de l'actionnariat de l'Absorbante avant fusion		
Actionnaires	Nombre d'actions	Participation
Communauté de Communes des Monts du Lyonnais	99	60%
Commune de Brussieu	20	12,1%
Commune de Sainte-Foy-l'Argentière	20	12,1%
Commune de Saint-Laurent-de-Chamousset	13	7,9%
Commune de Brullioles	8	4,9%
Commune de Montrottier	5	3%
Total	165	100%
Répartition de l'actionnariat de l'Absorbante après fusion		
Actionnaires	Nombre d'actions	Participation
Communauté de Communes des Monts du Lyonnais	121	59,60%
Commune de Brussieu	20	9,85%
Commune de Sainte-Foy-l'Argentière	20	9,85%
Commune de Saint-Laurent-de-Chamousset	13	6,40%
Commune de Brullioles	8	3,94%
Commune de Montrottier	5	2,46%
Commune de Duerne	16	7,88%
Total	203	100%

La fusion est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

* **Réunion diagnostic de territoire :** Très faible audience à Duerne malgré l'intérêt certain et l'excellente organisation.

* Travaux Eglise : des relevés ont été fait pour connaître l'état des enduits

*** Commissions :**

Développement durable :

Lancement du click & collect à l'ancienne école, le local VENET n'est pas exploitable dans l'immédiat suite au droit de préemption. RV avec Epora le 17/03 à 8h30.

Pour le projet de click & collect, le but était de mettre en place un service qui n'existe pas dans la commune et d'offrir aux habitants des produits locaux. Le projet sera impulsé par la commune pour une future indépendance des agriculteurs.

Projet de végétalisation du bourg en cours avec M. CHAMBE

Communication :

Présentation du livret d'accueil pour les nouveaux arrivants.

Sur le site de la Mairie, les projets de la commune doivent être mis à jour, chaque commission et groupe de travail peut préparer un article à cet effet.

Affaires scolaires :

Pour les inscriptions à l'école le numéro à joindre sera celui de la Mairie.

Dates à retenir :

Réunion pôle sportif : 18/03 à 18H

Commémoration du 19/03 à 9H00 vers le Monument aux morts

Réunion du CCAS le 24/03 20H00

Monsieur le Maire rappelle la date du prochain Conseil municipal : **jeudi 08/04/2021 à 20H30.**

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 23H00.



Le Maire,

Benoit VERNAISON

Projets communaux

Présentation : Nouveau Quartier

Aménagement d'un terrain de 5500 m² et construction de :

- 2 logements T5 pour personnes en perte d'autonomie en lien avec l'Association Solidair'Aidants.
- 7 maisons individuelles Type : T4 environ 100 m² avec jardin.
- 1 commerce avec 1 logement à l'étage supérieur.

Le projet a été confié au promoteur : Monsieur Véricel, AT Synergie Saint Symphorien sur Coise.

Pour les 2 T5 :

Nous avons travaillé avec l'Association Solidair'Aidants (futur locataire) pour réaliser un cahier des charges sur les besoins des personnes en perte d'autonomie sur le plan « habitat ».

Les 2 T5 seront financés par l'OPAC.

Pour les maisons individuelles

Ces maisons situées à proximité d'une crèche, d'une école et de divers commerces, seront vendues directement à des particuliers, idéalement primo accédant, couples avec jeunes enfants.

Si vous êtes intéressés, faites-vous connaître en mairie.

Quant au commerce

Tout reste à définir. Chaque idée sera la bienvenue.



Attention :

**Présence de déjections canines dans les espaces
publiques de Duerne et notamment dans les
pelouses !**

**Pour le bien-être de tous, nous remercions les
propriétaires de chien de rester vigilants.**

Merci

L'équipe Municipale

La commune vous informe que du « broyat » issu de la taille d'arbres
ou d'arbustes est à disposition des habitants.

Il est stocké sur le terrain communal en dessous de la mairie ou de la
résidence SEMCODA.

Chacun peut venir se servir de façon raisonnée bien entendu !



Comment mieux valoriser nos déchets ?

Selon l'ADEME, chaque année en France, un habitant produit en moyenne 354 kg d'ordures ménagères. En 2019, la CCMDL a collecté et traité 17 091 Tonnes de déchets, tous confondus (soit 473 kg par habitant). Ces déchets sont traités de différentes façons (recyclage, incinération, production d'énergie, enfouissement...), mais malgré une gestion la plus responsable possible, leur traitement engendre un impact écologique important et coûte cher aux citoyens de la CCMDL.

A la rentrée 2020-2021, l'école des Courtines s'est lancée le défi d'obtenir le label Eco-école. C'est par le thème des déchets que ce programme a débuté et de nombreux travaux ont déjà permis de réduire les déchets à l'école.

Alors comment valoriser au mieux nos déchets pour en retrouver le moins possible dans nos poubelles ?

LA PLUPART DU CONTENU DE NOTRE POUBELLE D'ORDURES MÉNAGÈRES POURRAIT ÊTRE VALORISÉ !



1. Donner

La première des choses est de donner plutôt que de jeter. En effet, si vous ne rêvez plus du guéridon de votre chambre, une autre personne en fera peut-être une magnifique table basse de salon design ! Alors ne laissez pas passer cette belle occasion de faire plaisir et rendez-vous à la ressourcerie.

3 points de collecte sont disponibles sur la communauté de commune :

- Un conteneur à la déchetterie de Saint-Martin-En-Haut pour tous les objets et mobilier
- Un local à Saint-Symphorien-sur-Coise pour le gros mobilier
- Un local à Chazelles-sur-Lyon pour les objets

Au niveau national, les sites « Donnons.org » et « Leboncoin.fr » sont également propices aux dons.

2. Recycler

Quand le don n'est pas possible, le deuxième réflexe est le recyclage et de nombreux déchets peuvent y prétendre !

1 tonne de papier recyclé =
17 arbres préservés



Les différents déchets à recycler sont à déposer :

- Dans le sac jaune : bouteilles et flacons plastiques, briques alimentaires, boîtes métalliques et boîtes cartonnées.
- Dans la colonne à verre : pour le verre ayant contenu un liquide ou un aliment.
- Dans la colonne à papier : pour tous les papiers, même les vieux, le papier se recycle au moins 5 fois !
- Dans les bacs à textile : dans les différentes déchetteries pour la collecte des vêtements et tissus.

N'oubliez pas, le recyclage consiste également à détourner la destination d'un objet pour en faire autre chose (*des pots de yaourts détournés en godets pour planter les premiers semis*). A votre imagination !

Il y a certains déchets difficiles à donner ou à recycler, c'est notamment le cas des déchets alimentaires. Pour ceux-ci, plusieurs solutions existent, tout dépend de la place dont vous disposez.

Composter

Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme. C'est l'essence même du compostage, et nul besoin de beaucoup de place pour transformer ses déchets végétaux en une bonne terre fertile !



- Le compost en tas : réservé aux grands espaces, il permet de composter les déchets alimentaires mais également les déchets verts broyés du jardin.

- Le compost en bac : Il permet de composter le même type de déchet qu'un compost en tas mais dans un espace plus restreint. **A Duerne, un composteur commun** est installé en dessous de la mairie, près du jardin commun. Des explications sur l'utilisation de ce compost sont à votre disposition sur place.

- Le lombricompost : Ce « mini-compost » est idéal pour les appartements. Il permet de composter les déchets alimentaires broyés et d'en faire une terre fertile pour les fleurs et légumes en pots.

Monts du
Lyonnais
Communauté
de communes

La CCMDL

finance l'achat d'un
composteur ou d'un
lombricompost dans
la limite de 60 €.

Acheter des poules

Quel meilleure satisfaction qu'une omelette faite avec les œufs de ses poules ? Qu'elle soit brune, blanche ou rousse, la poule est omnivore. Elle mange (presque) tout et jusqu'à 150 kg de déchets organiques par an. Pour 4 personnes, 2 poules c'est 1/3 du volume du sac noir en moins ! Cette solution offre de nombreux avantages : plus de gaspillage alimentaires, des œufs frais à disposition et un vrai éveil à la nature pour les enfants.

*un poulailler placé
près des arbres
fruitiers, contribue à
réduire le parasitisme
sur ceux-ci.*

Et pour ceux qui ne souhaitent pas / ne peuvent pas disposer d'un poulailler chez eux, **la commune propose de mettre à disposition un poulailler collectif sur une parcelle communale.**

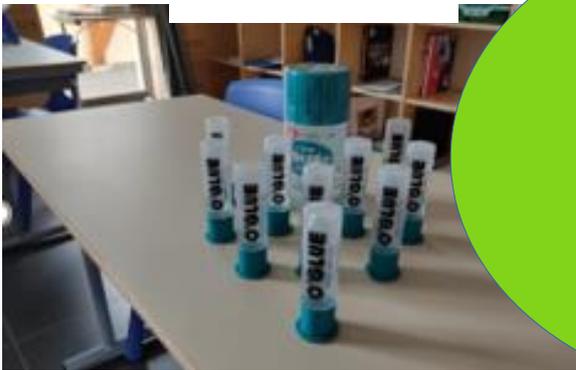
Le principe : les habitants intéressés par la gestion de ce poulailler s'occuperaient ensemble de nourrir les volailles et d'en récolter les œufs. Cela serait aussi l'occasion de partager un moment de convivialité entre voisins !

Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de la mairie !

Les Partenaires

Réfléchir ensemble
Chercher des solutions
Impliquer chaque acteur
(mairie, parents,
enseignants, élèves)

Tubes de colle



Projet Eco-Ecole Sur les Déchets

Les Actions

Bac de tri



Affiches Cantine

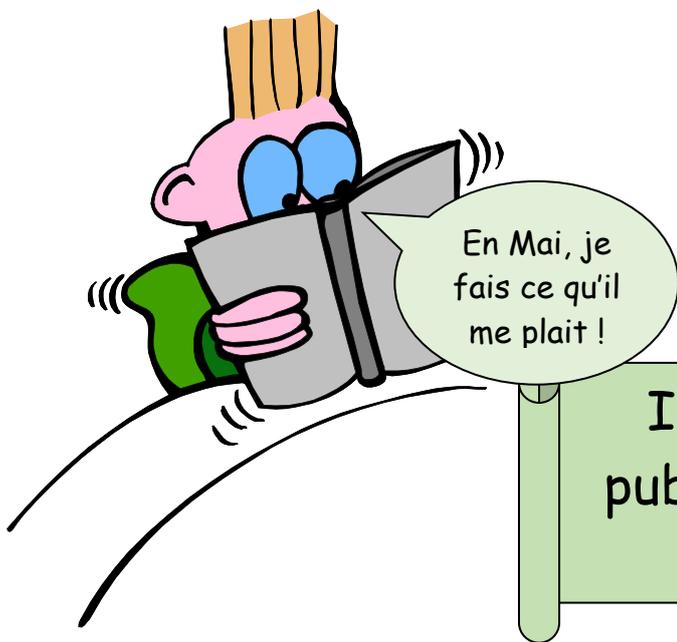


Nettoyage de la nature



Activités Naturama





Bibliothèque

Il n'y aura pas d'Accueil au public les 1^{er}, 8 mai et le jeudi de l'Ascension.

Suite à l'incendie du centre de stockage de données à Strasbourg, notre système informatique s'est retrouvé muet durant 3 semaines. Cela a bien compliqué notre tâche de saisie des "prêts/retours" ainsi que les réservations en ligne. Aujourd'hui tout est rentré dans l'ordre ! Vous avez été très compréhensifs, nous vous en remercions.

Animation : La Chasse au Trésor !

Le Samedi 29 mai de 14h à 16h pour les enfants de 6 à 11 ans.



Inscriptions limitées à 12 enfants.

Possible sur : bibliothèque@duerne.fr

Participation : 2,5€

Validation après règlement en bibliothèque.

Goûter compris



Les dinosaures BD, T1,2,4,5 de Plumeri/Bloz
Les bonheurs de Céline de Christian Laborie
Le bonheur que je ne souhaite à personne de Le Bihan/Rufin.
La guerre des Lulus T7, de Hauthière
Chère mamie au pays du confinement de Virginie Grimaldi
Les grandes grandes vacances T1,2,3 de Boulet
Le crime de sœur Marie Hosanna de Claire Bergeron
Le petit Fougard de Albert Ducloz
Héros d'un jour de Danielle Steel
Le Mystère Soline T1, de MB Dupuy
Rien ne t'efface de Michel Bussy
C'est arrivé la nuit de Marc Levy
Le crépuscule des fauves de Marc Lévy

Nouveautés

Le CCAS de Duerne vous propose :



POULET

BASQUAISE

A EMPORTER

A DUERNE, le **Dimanche 6 Juin 2021**

à partir de 11h00 (Préau de l'Ancienne école)

AU MENU

POULET BASQUAISE

RIZ

FROMAGE

TARTE

12 €

Vente de bières et vin sur place



Réservation avant le 28 Mai 2021:

Merci de déposer à l'épicerie Vival vos coupons de réservation
(disponibles à l'épicerie) ainsi que votre règlement.

Infos et réservation auprès de Yves MAHY : 06.72.24.21.91 // 09.62.51.06.54

BON DE RESERVATION REPAS A EMPORTER du DIMANCHE 6 JUIN :

NOM :PRENOM :



N° de Téléphone :

NBRE DE REPAS	PRIX D'UN REPAS	TOTAL A PAYER
	X 12 euros	

Pensez à emmener vos contenants !

A déposer avant le 28 Mai 2021 à l'épicerie VIVAL accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre du « CED » ou espèces.

BON DE RESERVATION REPAS A EMPORTER du DIMANCHE 6 JUIN :

NOM :PRENOM :



N° de Téléphone :

NBRE DE REPAS	PRIX D'UN REPAS	TOTAL A PAYER
	X 12 euros	

Pensez à emmener vos contenants !

A déposer avant le 28 Mai 2021 à l'épicerie VIVAL accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre du « CED » ou espèces.

BON DE RESERVATION REPAS A EMPORTER du DIMANCHE 6 JUIN :

NOM :PRENOM :



N° de Téléphone :

NBRE DE REPAS	PRIX D'UN REPAS	TOTAL A PAYER
	X 12 euros	

Pensez à emmener vos contenants !

A déposer avant le 28 Mai 2021 à l'épicerie VIVAL accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre du « CED » ou espèces.

Info flash

La fête des Conscrits de
la Classe en 1
aura lieu le



DIMANCHE 31 OCTOBRE

*.....Nous espérons nous rassembler à
cette date pour pouvoir mettre à l'honneur
toutes les personnes concernées. Si vous
appartenez personnellement à cette décade,
vous pouvez contacter :*

- . VANESSA au 06 83 83 53 32*
- . MARIE AGNES au 06 07 05 85 60*

*En attendant, « vivons d'espoir et surtout
prenez bien soin de vous ! »*

VIVE LA CLASSE EN 1 !

Du 9 au 30 mai
« Les Chevreuils du Printemps! »

DUERNE

RANDO - VTT - RUNNING

3 PARCOURS SERONT TRACÉS POUR VOUS
(RDV, parking bas du village)

7 Km en vert

12 Km en bleu

18 Km en rouge



RENSEIGNEMENTS : www.cad-duerne.fr

« Connecte-toi sur fb
#TrouveMonGalet ! »

INFO : Boîte aux lettres au départ des parcours :

Participation libre au profit d'une association caritative locale



« Prenez soin de vous et de la nature ! »

Vente de fleurs
et plants de légumes
au profit de l'école de
Duerne

En collaboration avec ETS HORTICOLE FRANCOIS DESFARGES

**Retrait à
l'école :**

**Mercredi
12 Mai 2021**

De 16h à 18h



En raison du contexte sanitaire, uniquement commande en ligne sur :

<http://www.monts-jardin.fr>

- 1- Rendez-vous sur <http://www.monts-jardin.fr>
- 2- Remplissez votre panier
- 3- Avant de valider la commande, choisissez Retrait Ecole de Duerne
- 4- Règlement par Carte Bancaire
- 5- Bien Noter votre numéro de commande pour le jour du retrait
- 6- Venez retirer votre commande le Mercredi 12 mai entre 16h et 18h à l'école

Commandez dès à présent et jusqu'au samedi 8 mai à 21h

*Renseignements et commandes possibles par téléphone
pour les personnes n'ayant pas d'accès internet : 06.76.64.86.67*



Relais Petite Enfance

Le relais petite enfance est un lieu ressource pour la garde de vos enfants au service des parents et des assistants maternels.

3 animatrices : REYMONDON Brigitte – CHILLET Anne - DESROCHERS Céline

1 secrétaire : SEON Nathalie

1 agent de service : ALVES Mariane

Nos permanences :

- De 13h30 à 15h30 sur rendez-vous au 04-78-48-56-10 ou 04-78-19-05-31
- De 15h30 à 17h30 en accès libre

Le lundi et mardi : à St Symphorien sur Coise et à St Martin en Haut

Le mercredi et jeudi : à St Martin en Haut

Le jeudi et vendredi : à St Martin en Haut +

- Le 1^{er} vendredi du mois à Grézieu-le-Marché (à la Mairie) : contact au 06-78-65-67-31
- Le 2^{ème} vendredi du mois à Larajasse (au relais) : contact au 06-78-65-67-31
- Le 3^{ème} vendredi du mois à St Catherine (au relais) : contact au 06-11-13-77-75

Nos temps collectifs (pour les assistantes maternelles)

Mardi : St Symphorien sur Coise + St Martin en Haut + Aveize

Jeudi : St Martin en Haut + Larajasse

Vendredi : St Symphorien sur Coise + Aveize + St Catherine (1 vendredi sur 2)

Pour nous contacter :

Par téléphone ou par mail à ram.mt.lyonnais@sfr.fr (les animatrices)

ou ramsecretariatsm@gmail.com (le secrétariat)



St Martin en Haut

Salle des Fêtes

Vendredi 28 Mai 2021

De 15h30 à 19h

Place du Plomb

Ne pas venir à jeun et se munir d'une pièce d'identité

Inscription indispensable

Je peux prendre mon rendez-vous sur :

efs.link/rdv

BIENTÔT À DUERNE



**DRIVE
PRODUCTEURS
DUERNOIS**

WWW.LE-LYONNAIS-DRIVE.COM

**Légumes et fruits de saison,
produits laitiers, viande,
lentilles, farine, huile, tisanes...**

**OUVERTURE
DU DRIVE MI-MAI**

CA A PARU DANS LA PRESSE

Le Progrès du 06/04/2021

Naturama sensibilise les élèves au recyclage

L'école des Courtines de Duerne vise la labellisation "Eco-Ecole" aussi, en partenariat avec la communauté de communes des monts du Lyonnais, elle a organisé deux sessions de sensibilisation aux déchets pour l'ensemble des élèves de la maternelle au CM2.

Intervenant pour cette animation, Emmanuel Foulatier, de l'association Naturama, est venu présenter aux enfants les diverses possibilités de réemploi et de valorisation de nos déchets.

Pour ce qui concerne les enfants de maternelle, l'instant a été plutôt ludique, comme l'utilisation de vieux papiers ou de bouchons pour



créer des œuvres d'art plastique. La démarche a pu aller plus loin avec les CM, qui ont pu travailler davantage sur la valorisation et la transformation des déchets.

Cette intervention ne restera pas sans suite, Plus de papier à la poubelle, chaque classe stocke le rebut et en fin de semaine les enfants vont vider la caisse au container de recyclage du papier le plus proche.

Créée en 2000, NATURAMA est une association d'éducation à l'environnement basée à Sainte Colombe. Elle a pour but d'améliorer la relation entre l'homme et son environnement et ce, dans un souci de protection de la nature.



En Passant

Par

DUERNE



L'eau ?... La vie !... 3/3

Forcément en première ligne face à la pénurie, il leur fallait trouver des solutions. Un souci commun de trouver une réponse immédiate mais durable. Pierre Grange (qui sera maire après André Loste, était l'un de ceux qui portaient le plus le souci d'une recherche générale de l'eau. Il mesurait combien chaque projet communal dépassait les moyens de chaque commune. Seule l'union des communes pouvait porter un projet suffisant, de l'eau pour tous et pour tous les usages.

Benoit Carteron l'intellectuel, André Loste, pragmatique et homme d'action, les deux hommes entretenaient des relations de grande confiance l'un envers l'autre. Ils se retrouvaient très souvent pour débattre du sujet. Aucune des solutions avancées n'était satisfaisante, quelle déception !

André Loste a demandé alors de faire des recherches vers les bords du Rhône. Les ingénieurs l'ont pris pour un fou. Il a réussi à les convaincre. La découverte de l'île du Grand-Gravier par le génie-civil fut une aubaine. On pouvait pomper dans une nappe phréatique inépuisable.

Financer les travaux, chercher des sommes colossales, ça coûtait des millions et des millions, où les trouver ? Multiplier les démarches, aller à la quête aux subventions, recourir à l'emprunt. En 1949 le syndicat compte 23 communes. La durée des travaux est estimée à 5 ans en fonction des communes à desservir. En mars 1952 présence de 45 communes. En novembre 1953, présence de 50 communes dont Duerne, 52 communes en 1954, le 1^{er} juillet 1957 met en service une partie de son réseau. L'eau arrive jusqu'à Saint Symphorien sur Coise. Les années qui suivent, enchainent le développement du réseau, son renforcement, sa sécurisation et l'interconnexion avec des réseaux voisins (Rhône-sud, Production Saône-Turdine, Rhône-Loire-Nord. André Loste et Benoit Carteron, ont été les pionniers mais aussi les deux premiers présidents du syndicat. Ils ont été suivis par Louis Véricel, Roger Peillon, Jean Claude Frécon, Thomas Gassilloux, Bernard Chaverot.

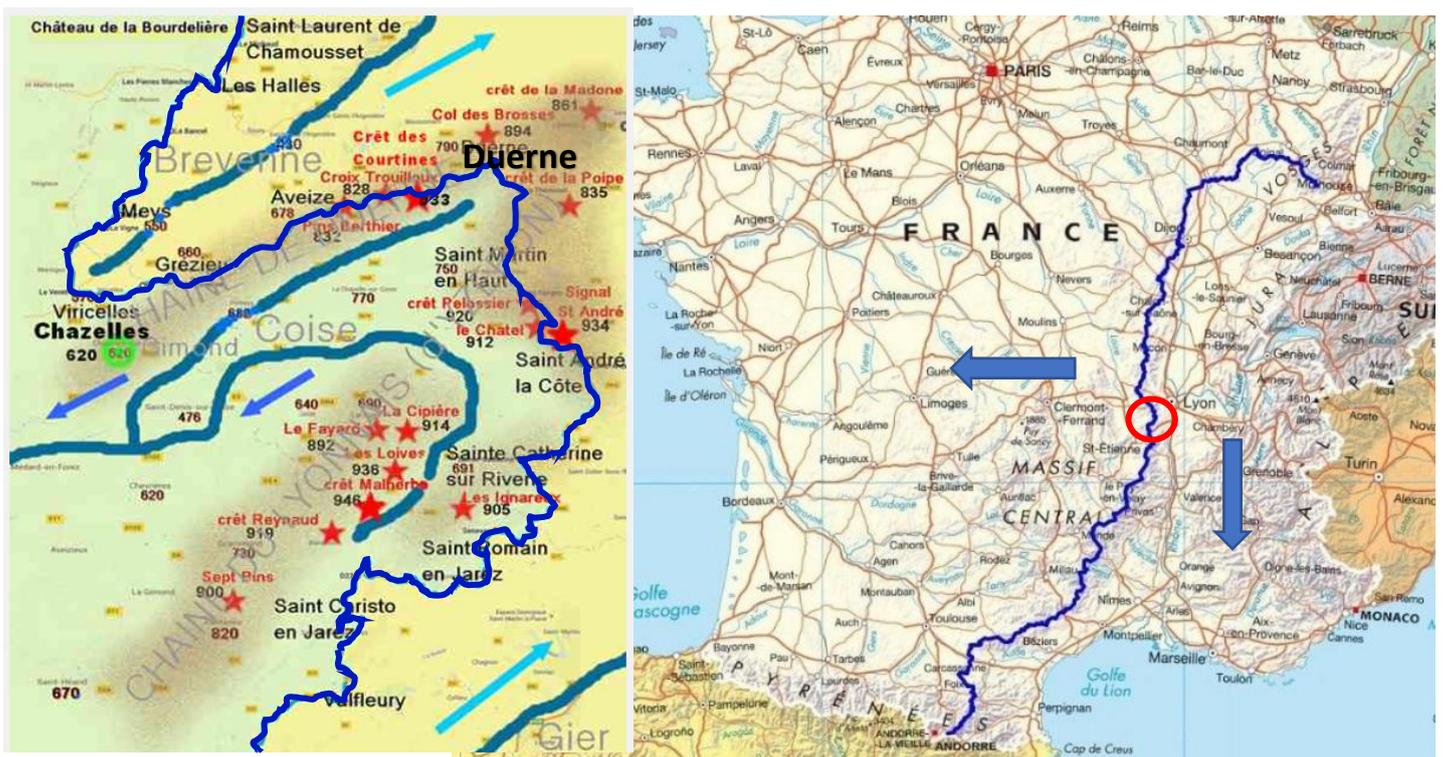
Il fallait que les élus de l'époque soient des visionnaires et qu'ils aient compris que l'eau allait jouer un rôle capital pour le développement de notre territoire.

Pour la plupart d'entre nous, qui avons toujours bénéficié de l'eau courante sans pratiquement aucune coupure, il est parfois difficile de se rendre compte combien nous avons de la chance de bénéficier d'un tel confort.

Le syndicat est géré depuis plus de 70 ans par des élus issus de différents bords politiques sans que cela pose le moindre problème.

En Ethiopie, chaque personne dispose de 5l d'eau par jour.

Dans les Monts du Lyonnais, chaque personne utilise 130l d'eau par jour.



 Ligne de partage des eaux